



## ARRÊTÉ N° 56/2024

### Circulation Alternée par Feux Tricolores VC2

Le 9 Avril 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Steredenn en date du 5 avril 2024 de réguler la circulation pour des travaux d'entretien des espaces verts en bordure de voie.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux d'entretien des espaces verts, la circulation sera alternée par feux tricolores sur la VC2 le 9 avril 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Steredenn.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Steredenn.

Fait à QUÉVERT, le 08/04/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

